

Aide pour régler factures d'eau

Personne rencontrant des difficultés pour régler ses factures d'eau ayant un abonnement VEOLIA.

Attribution de l'aide

- > L'aide « Eau Solidaire » est attribuée à hauteur de 50 % de la facture dans la limite du plafond annuel départemental
- > Sous condition de ressources et du nombre de personnes dans le foyer
- > La demande se fait sur rendez-vous au le lundi de 9h à 11h45 en appelant au 01 49 74 75 57

Les pièces justificatives obligatoires

- > Justificatifs des ressources sur les 3 derniers mois
- > Facture VEOLIA
- > Pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- > Attention le compteur d'eau doit être au nom du demandeur.

Ressources mensuelle de la famille

846€ personne seule et 2538€ pour un ménage

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**